



SPF Finances – AGDP – Cellule RC étranger  
Avenue Prince de Liège, 133 - boîte 459  
5100 Jambes

Page 1/3

## DÉCLARATION DE MODIFICATION OU DE VENTE D'UN BIEN À L'ÉTRANGER

En vue de correctement mettre à jour votre situation, certaines informations sont nécessaires. Vous devez compléter une déclaration distincte pour chaque bien. Chaque déclaration est individuelle. Les champs marqués d'un astérisque (\*) sont à compléter **obligatoirement**.

Vous devez toujours **déclarer la valeur à 100 %** de votre bien, et non la valeur au prorata de vos parts de propriété.

Veillez également fournir un document justifiant les modifications déclarées dans ce formulaire.

### 1. VOTRE BIEN

Veillez renseigner l'adresse de votre bien ainsi que son identifiant. Si votre bien possède une adresse structurée, veuillez compléter la partie 1a. S'il n'existe pas d'adresse pour votre bien, veuillez compléter la partie 1b.  
L'identifiant du bien sis à l'étranger est celui qui se trouve sur la notification du revenu cadastral de votre bien.

Identifiant du bien sis à l'étranger (\*):

Pays (\*):

Ville (\*):

Code postal:

#### 1a : adresse structurée

Rue:

N°:

Boite:

Étage:

Appartement:

District / Région:

#### 1b : adresse libre

Situation:

Quel(s) type(s) de modification(s) souhaitez-vous déclarer ? (cochez et suivez les instructions)

- Une modification notable (complétez le cadre 2)
- Une démolition totale (complétez le cadre 3)
- La 1<sup>ère</sup> occupation d'un immeuble (complétez le cadre 4)
- La mise en usage ou suppression de matériel et outillage (complétez le cadre 5)
- La vente totale (complétez le cadre 6)
- Une modification des parts de propriété (complétez le cadre 7)

Continuez à compléter le formulaire au verso

## 2. MODIFICATION NOTABLE DE VOTRE BIEN

La valeur vénale actuelle est le prix de vente après travaux qui pourrait être obtenu dans des conditions normales de vente au moment de la déclaration. Veuillez renseigner la valeur en euros. Si vous la connaissez dans une autre devise, il vous appartient d'effectuer vous-même la conversion en euros.

Valeur vénale actuelle : €                      Date de fin de travaux : . .20

## 3. DÉMOLITION TOTALE DE VOTRE BIEN BÂTI

Date de démolition : . .20

Veuillez compléter la superficie de votre terrain en mètres carrés (m<sup>2</sup>). Si vous ne la connaissez pas en m<sup>2</sup>, veuillez utiliser un convertisseur.

Superficie du terrain : m<sup>2</sup>

## 4. 1<sup>ÈRE</sup> OCCUPATION D'UN IMMEUBLE NOUVELLEMENT CONSTRUIT

Veuillez renseigner les informations concernant le bien bâti. Si vous connaissez la valeur vénale actuelle, veuillez compléter la partie 4a. Dans le cas contraire, veuillez compléter la partie 4b.

Type :                      Maison / Villa                      Appartement                      Maison commerciale  
                                  Bâtiment industriel / Artisanat                      Exploitation agricole                      Terrain  
                                  Autre (précisez) :

Date de 1<sup>ère</sup> occupation : . .20

### 4a : valeur vénale

La valeur vénale actuelle, est le prix de vente qui pourrait être obtenu dans des conditions normales de vente au moment de la déclaration. Veuillez renseigner la valeur en euros. Si vous la connaissez dans une autre devise, il vous appartient d'effectuer vous-même la conversion en euros.

Valeur vénale actuelle : €

### 4b : prix d'acquisition et coût des travaux

Le prix d'acquisition est le prix d'achat du terrain hors frais tels que les frais de notaire, les droits d'enregistrement, ... Le coût de la construction est le montant hors TVA ou autre taxe étrangère assimilée. Veuillez renseigner les valeurs en euros. Si vous les connaissez dans une autre devise, il vous appartient d'effectuer vous-même la conversion en euros.

Prix d'acquisition du terrain : €                      Date d'acquisition :  
 Coût de la construction : €                      Date de fin des travaux :

## 5. MISE EN USAGE OU SUPPRESSION DE MATÉRIEL ET OUTILLAGE

La valeur d'investissement résiduelle est la valeur d'investissement totale du matériel et outillage présent après modifications.

Veuillez renseigner la valeur en euros. Si vous la connaissez dans une autre devise, il vous appartient d'effectuer vous-même la conversion en euros.

Valeur d'investissement résiduelle : €

Date de modification : . .20

## 6. VENTE TOTALE DE VOTRE BIEN

Date de vente : . .20

Continuez à compléter le formulaire à la page suivante

## 7. MODIFICATION DE VOS PARTS DE PROPRIÉTÉ

Veillez compléter vos nouveaux droits de propriété sous forme de fraction. Par exemple, si vous êtes propriétaire de la moitié d'un bien, vous indiquez « 1/2 ». Si vous êtes propriétaire de l'entièreté du bien, vous indiquez « 1/1 ». Si vous détenez le bien avec votre conjoint en communauté, chaque conjoint doit indiquer la moitié des parts de propriété (« 1/2 ») dans sa déclaration. Si vous possédez des parts de droits qui se cumulent, veuillez indiquer le résultat de l'addition. Par exemple si vous possédez la moitié en pleine propriété et un quart en usufruit, vous indiquez « 3/4 ».

**Part du droit réel permettant de jouir du bien** (pleine propriété, droit d'usufruit, droit de superficie, droit d'emphytéose ou tout droit étranger assimilé qui s'apparente aux droits de propriété, d'emphytéose, de superficie ou d'usufruit) : /

**Part du droit réel ne permettant pas de jouir du bien** (nue-propriété ou tout droit étranger assimilé qui s'apparente à la nue-propriété) :

/

Date de modification : . .20

Ce bien est-il détenu sous le régime de la communauté ? Oui Non

## 8. COORDONNÉES (complétez)

### 8a : personne physique

Nom (\*) :

Prénom (\*) :

Numéro du registre national (\*) :

### 8b : personne morale

Dénomination (\*) :

N° BCE (\*) :

Veillez compléter les données de contact via lesquelles nous pouvons vous contacter entre 8.00 et 17.00 heures.

Adresse e-mail :

Téléphone :

## 9. SIGNATURE (complétez et signez)

Fait à (\*) :

Signature (\*) :

Le (\*) :